

«L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

**CAPL des 13 et 20 septembre 2013  
Professionnel d'Entretien d'Evaluation  
des Contrôleurs et Agents Administratifs des Finances Publiques**

***FO DGFIP condamne le système de notation actuel lié à l'évaluation de la performance de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui privilégie le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.***

***FO DGFIP est favorable à un système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée sans contingentement dans les réductions d'ancienneté.***

***FO DGFIP 93 a souhaité attirer l'attention de la direction sur les conditions de travail des agents. Les conditions d'accueil de plus en plus difficiles génèrent des conflits avec la hiérarchie et entre les agents et ont donc des conséquences sur la notation et les carrières.***

***FO DGFIP93 constate que cet aspect est souvent évoqué dans les CREP ( Comte Rendu d'Evaluation Professionnel ) et que cela masque souvent les qualité remarquables de certains de nos collègues.***

**CAPL du 13 Septembre 2013 catégorie B**

Réserve - Réduction d'ancienneté : 19 de 1 mois ( R1) et 17 de 2 mois (R2)

19 contrôleurs ont saisi l'autorité hiérarchique  
11 demandes non satisfaites  
8 agents ont saisi la CAPL

Après avis de l'autorité hiérarchique 3 contrôleurs ont obtenu une réduction de 1 mois et 2 autres une réduction de 2 mois.

décision de la CAPL :

Réserve:

16 (R1) et 5 (R2)

4 demandes ont été non satisfaites  
2 dossiers ont obtenu 1 réduction de 2 mois  
1 dossier a obtenu une réduction supplémentaire de R1 à R2  
1 modification du tableau synoptique de bon à très bon

## CAPL du 20 Septembre 2013 Catégorie C

Réserve : Réduction d'ancienneté : 29 R1 et 6 R2

Certains de nos collègues n'ont pas souhaité recourir auprès de la CAPL. En effet il semblerait que la direction interviendrait auprès des notateurs pour le contenu du rapport, ce qui seraient des pratiques inacceptables. FO DGFIP 93 a interrogé la direction à ce sujet. Elle reconnaît avoir conseillé certains notateurs sur la forme mais pas sur le contenu.

Les conditions d'entretien d'évaluation ont été évoquées. En effet des agents n'ont pu prendre connaissance dans les délais réglementaires de leur CREP.

La direction reconnaît que le calendrier était assez serré et que cette nouvelle façon d'évaluer a généré beaucoup de dysfonctionnement au niveau de l'application EDEN-RH. Mais néanmoins tous les agents ont été destinataires en temps et en heure de leur CREP. Elle prévoit un bon déroulement de l'entretien professionnel pour l'année prochaine.

Nombre de recours d'agents de catégorie C :

Après 16 demandes de recours auprès de l'Autorité hiérarchique, 6 dossiers ont obtenus satisfaction, 1 agent n'a pas souhaité continué.

9 ont saisi la CAPL:

1 dossier jugé très bon a obtenu une réduction d'ancienneté de 1 mois « R1 »

2 dossiers très satisfaisants ont obtenu une réduction d'ancienneté de 2 mois « R2 »

2 rejets partiels : pour ces dossiers, les appréciations littérales ont été portées de bon à très bon sans réduction d'ancienneté .

Une demande de réduction de R2 a été rejetée malgré le fait que la direction porte les compétences personnelles de cet agent de bon à très bon avec la mention « encouragement ».

Nous avons estimé que cette personne possédant d'excellentes qualités professionnelles méritait un avancement accéléré et non une mention d'encouragement.

3 demandes ont été rejetées dans leur totalité.

Les représentants du personnel ont voté contre, pour les dossiers satisfait partiellement et rejetés dans leur totalité. Nous rappelons aux intéressés qui souhaitent recourir auprès de la CAPN qu'ils disposent d'un délai d'un mois après l'avis de la CAPL.

Vous pouvez contacter le Syndicat National **F.O** DGFIP pour toutes questions relatives à ce sujet.

Courriel : [fo.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr)

Site **Web FO DGFIP 93** accessible Internet et Intranet : ☎ 01.48.96.62.30

Syndicat National : ☎ 01 47 70 91 69